

## SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

### DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES ET DES AFFAIRES GÉNÉRALES

## DIRECTION DU PATRIMOINE DE L'ÉTAT

## SERVICE DES LOGEMENTS ET BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS (SLBA)

# **ÉTABLISSEMENT ET/OU VALIDATION DE DEVIS**

<u> </u>	Ou'est-ce qu'un établissement et/ou une validation de devis?
7	yu est-de yu un etablissellient et/ou une valluation de devis :

Les devis des travaux de réhabilitation ou de nouvelle construction sont établis et/ou validés au niveau du SLBA. En outre, la validation porte uniquement sur la quantité et doit être faite avant la procédure de passation des marchés.

Qui sont concernés ?

Tous les ministères et toutes les institutions en sont concernés.

Quelles en sont les conditions ?

Pour obtenir un établissement et/ou une validation de devis, le dossier doit être complet.

Ouelle est la durée de traitement du dossier ?

Le dossier sera traité entre deux (02) à dix (10) jours s'il s'agit d'une validation directe, et entre cinq (05) à trente (30) jours s'il s'agit d'un établissement de devis.

Quelles sont les pièces à fournir ?

Les pièces requises pour avoir un établissement et/ou une validation de devis sont les suivantes :

- ✓ Demande
- ✓ Le devis à valider dans le cas d'une validation
- Bordereau des Détails Quantitatives des travaux (BDQ) en 2 exemplaires

Pour toute nouvelle construction, ajouter :

- ✓ Certificat de Situation Juridique, acte donation, etc.
- ✓ Plans complets des travaux
- ✓ Plan topographique de la propriété concernée

#### Chef de Division Technique et Entretien



Service des Logements Administratifs Tsaralalana Porte 05



